

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ASBL MAINS UNIES

Ces conditions sont d'office d'application sauf conditions particulières expresses. Elles s'appliquent aux séjours en "Vilaret".

Pour les autres séjours, elles s'appliquent mutatis mutandis (art 5, 6, 10, 11).

- 1) Tout participant doit être membre adhérent de l'asbl Mains Unies. La cotisation donne droit à participer à toutes les activités de l'année (moyennant paiement du prix) et à recevoir le bimestriel.
- 2) Pour s'inscrire, il faut renvoyer le bulletin d'inscription complété et signé, et payer soit le prix total, soit l'acompte.
- 3) Les réductions promotionnelles sont subordonnées au paiement du prix total avant les dates indiquées.
- 4) Pour tout paiement, seule la date de réception sur notre compte (ou en caisse) est prise en considération.
- 5) Sauf accord de notre part, les inscriptions se prennent en principe par semaine entière du samedi au samedi.
- 6) Les participants sont accueillis chaque semaine, le samedi dès 16 hrs.
- 7) Les enfants et adolescents mineurs ne sont admis qu'accompagnés de leurs parents ou d'un adulte responsable référent. Dans cette dernière condition, une autorisation écrite des parents et le consentement écrit de l'adulte référent doivent être transmis au moment de l'inscription.
- 8) La participation aux tâches communes est obligatoire à partir de 12 ans (équipes cuisine et entretien). Les participants s'engagent, de manière générale, à respecter le règlement du Vilaret ou du séjour et les instructions du responsable.
- 9) Les animaux ne sont pas admis.
- 10) Le prix donne le droit aux participants d'installer leur tente ou caravane (dans les limites de la configuration des lieux et des réglementations du Vilaret) sur le terrain loué, de faire usage des installations et de participer aux animations.
- 11) Le prix de la semaine comprend les repas depuis le samedi soir jusqu'au repas du samedi suivant à midi (pique-nique). Les boissons aux repas sont comprises.
- 12) Sont à charge des participants : les boissons hors repas, les matériaux d'activité coûteux, les déplacements...
- 13) Lorsque le prix n'a pas été payé en totalité, le solde est dû au plus tard pour le 15 juin, faute de quoi, à notre choix, l'inscription est annulée ou le prix est majoré de 5 % sans autre rappel. Toute inscription postérieure au 15 juin doit être payée immédiatement en totalité.
- 14) Nous nous réservons le droit de modifier les prix à tout moment en cas de force majeure ou d'événements imprévus modifiant les coûts de plus de 10 %.
- 15) Nous nous réservons le droit d'annuler une ou plusieurs semaines, de Vilaret ou de séjour, notamment en cas d'insuffisance d'inscriptions, et moyennant remboursement des sommes versées, mais sans indemnité.
- 16) Conditions d'annulation par les participants. La demande d'annulation doit être faite par lettre recommandée

*Si la demande nous parvient plus de 3 semaines avant le début du séjour, le remboursement est équivalent au montant moins l'acompte. Si la demande nous parvient entre 3 semaines et 4 jours avant le départ, nous remboursons la 1/2 du prix total. Si la demande nous parvient après ce délai, il n'y a pas de remboursement.*